

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-030

EXPERIMENTATION DE
L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ
THEMATIQUE SUR LE SITE DU
GRAND MARCHÉ DE LE PORT
MODALITES D'ORGANISATION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 18
février 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 15 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi
deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy
Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe,
M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet,
Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Aurélien Testan, Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert
4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine,
M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain
Maillet à 17h12.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-030

**EXPERIMENTATION DE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ THEMATIQUE
SUR LE SITE DU GRAND MARCHÉ DE LE PORT
MODALITES D'ORGANISATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Economie –Tourisme - Economie sociale et solidaire » réunie le 17 février 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 mars 2022 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

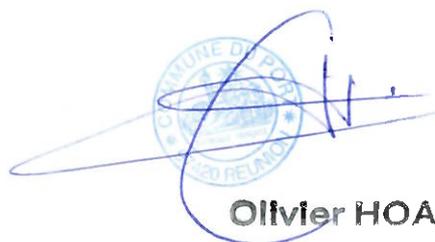
DECIDE

Article 1 : de valider le projet d'organisation d'un marché thématique sur le parvis du Grand Marché, à titre expérimental ;

Article 2 : de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 150 euros par mois, pour l'organisation de ce marché, pour une période de 3 mois soit du 08 mars au 08 juin 2022 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

EXPERIMENTATION DE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ THÉMATIQUE SUR LE SITE DU GRAND MARCHÉ DE LE PORT MODALITES D'ORGANISATION

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le principe et les modalités d'organisation d'un marché thématique, place du Grand Marché au 36, rue François de Mahy 97420 Le Port, en partenariat avec la société Sudeco, pour la période allant du 8 mars au 8 juin 2022.

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-ville et de son programme Action Cœur de Ville (ACV), la commune souhaite encourager la mise en place d'animations structurantes visant à augmenter la fréquentation des commerces du centre-ville par les consommateurs.

En effet, les études de commercialité et d'attractivité menées dans le cadre du programme ACV ont confirmé l'enjeu stratégique que représentent le Grand Marché et son parvis, notamment en matière d'organisation et de pérennisation d'animations diverses sur site.

En outre, les commerçants du Grand Marché en partenariat avec la société Sudeco ont informé la Ville de leur souhait d'expérimenter pendant trois mois l'organisation d'un marché thématique (terroir, artisanat, marché aux fleurs, etc.) sur le site du Grand Marché (intérieur et extérieur) du 8 mars au 8 juin 2022 du mardi au samedi.

La Ville pour sa part, afin de faire le lien entre cet espace et la rue François de Mahy, et ainsi, augmenter la visibilité du marché thématique pour le chaland, mettra à disposition de la société Sudeco le parvis du Grand Marché.

S'agissant d'une expérimentation et d'une action visant la dynamisation du centre-ville, cette mise à disposition se fera par le biais d'un arrêté avec une redevance fixée à 150 euros par mois pour une durée de 3 mois, soit du 08 mars 2022 au 08 juin 2022.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider le projet d'organisation d'un marché thématique sur le parvis du Grand Marché, à titre expérimental ;
- de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 150 euros par mois, pour l'organisation de ce marché, pour une période de 3 mois soit du 08 mars au 08 juin 2022 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.